

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « MORET SEINE & LOING » - 77250**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**N° : 2026.67**

**Date de convocation : 16 Avril 2026**

**Date d'affichage : 16 Avril 2026**

**L'an deux mille vingt six**

**Le vingt-neuf Avril à 18h30**

**Nombre de Conseillers**

**En exercice : 51**

**Présents : 36**

**Votants : 50**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Légalement convoqué, s'est réuni**

**à la salle APROTER à Moret-Loing-et-Orvanne**

**OBJET : Budget 2026 – Subventions aux associations et organismes**

**ETAIENT PRESENTS COMMUNES DE :**

**CHAMPAGNE SUR SEINE : M. BONIO, Mme COLUCCI, M. GIRY, M. GONORD, M. KERIGER – DORMELLES : M. VERRIELE – FLAGY : M. GREILLOT – LA GENEVRAYE : Mme DUCREUX – MONTIGNY SUR LOING : M. COLAS, Mme COSTERIZANT – MORET LOING ET ORVANNE : M. ATLAN, Mme EYRIGNOUX, M. FONTUGNE, M. FOSSAY, Mme MANIGHETTI, Mme PARCHOWSKI, M. POUILLIER, M. SEPTIERS, M. ZAKEOSSIAN – NANTEAU SUR LUNAIN : M. GUIMARD – NONVILLE : M. BELLIOU – REMAUVILLE : Mme LOVERGNE – SAINT MAMMES : Mme DECROIX, Mme HALLEUR ECHAROUX, M. REVERCHON – THOMERY : Mme BRAULT, Mme DESTORS, M. MICHEL, M. TROUBAT – TREUZY LEVELAY : Mme PILLOT – VERNOU LA CELLE SUR SEINE : Mme GANDON, Mme PALARD – VILLECERF : Mme LAMOTTE-PICOT – VILLEMARECHAL : Mme LIGNON-CACHET, M. REGNERY – VILLE SAINT JACQUES : M. PERADON**

**ETAIENT ABSENTS REPRESENTES COMMUNES DE :**

**CHAMPAGNE SUR SEINE : Mme GRONGNARD représentée par M. GONORD  
Mme JOMIER représentée par M. BONIO  
Mme ROUZAUD représentée par M. KERIGER  
MONTIGNY SUR LOING : M. CHAPLAIN représenté par M. MICHEL  
MORET LOING ET ORVANNE : Mme BAYADO représentée par M. ZAKEOSSIAN  
Mme BOZEC représentée par Mme PARCHOWSKI  
Mme GAUDIN représentée par M. ATLAN  
M. GRUET représenté par Mme MANIGHETTI  
M. THEOT représenté par M. FONTUGNE  
Mme BROSSET représentée par M. FOSSAY  
M. GREAU-CROS représenté par Mme EYRIGNOUX  
PALEY : Mme ROCHER représentée par Mme LIGNON-CACHET  
VERNOU LA CELLE SUR SEINE : M. MOMON représenté par Mme PALARD  
VILLEMER : M. BEAUFRETON représenté par M. BELLIOU**

**ETAIT ABSENT COMMUNE DE :**

**SAINT MAMMES : M. SURIER**

Les conseillers présents formant la majorité des membres, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. Madame LAMOTTE-PICOT a été désignée secrétaire de séance.

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Envoyé en préfecture le 09/05/2026  
Reçu en préfecture le 09/05/2026  
Publié le  
ID : 077-247700032-20260429-DL202667-DE

Délibération n° 2026.67

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2131-11 ;  
Les subventions aux associations et organismes doivent être votées distinctement du Budget ;

Vu le budget 2026 ;

Sur proposition du Président,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ACCORDE** les subventions suivantes (Compte 65748) :

- ◆ ASCCAS Foyer des élèves du Collège de Moret sur Loing : 5 272 € ;
- ◆ Association sportive mixte du Collège de Moret sur Loing : 460 € ;
- ◆ SEGPA Collège de Champagne sur Seine : 6 980 € ;
- ◆ Foyer des élèves du Collège de Champagne sur Seine : 2 034 € ;
- ◆ UNSS du Collège de Champagne sur Seine : 460 € ;
- ◆ Foyer des élèves du Collège Jacques Prévert à Lorrez le Bocage : 1 000 € ;

**ACCORDE** les subventions suivantes, selon les conventions d'objectifs ou de partenariat signées, sur présentation de factures ou appel de fonds :

- ◆ Mission Locale de la Seine et du Loing : 43 372 € - Compte 657382 ;
- ◆ CIDFF – Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : 11 660 € – Compte 65748 ;
- ◆ Ecoles de musique – Enveloppe prévue pour les 3 écoles du territoire : 110 780 € - Compte 65748 ;
- ◆ Pas Trop Loing de la Seine – PTLs : 12 000 € - Compte 65748 ;

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus  
A Moret Loing et Orvanne, le 29 Avril 2026

Le Président  
Dikran ZAKEOSSIAN

Le secrétaire de séance  
Mélania LAMOTTE-PICOT



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.